**Nouvelles formes d'agriculture**

**Pratiques ordinaires, débats publics et critique sociale**



20-21 Novembre 2013 - AgroSup, Dijon

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Les semences non-industrielles :**

une hétérogénéité de pratiques mettant en cause le fixisme

Intervenant : Hecquet Corentin

Affiliation et coordonnées - Université de Liège (Campus d’Arlon) - Unité SEED corentin.hecquet@ulg.ac.be

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

# Résumé (1500 signes max.)

Les débats concernant les semences occupent depuis quelques années l’espace public. Se centrer sur cet objet permet de comprendre comment se construit une critique par des discours (dénonciation) et des pratiques (proposition). Ces enjeux scientifiques s’inscrivent dans une perspective agroécologique ([Stassart, Baret et al. 2012](#_ENREF_1)). La critique porte sur le processus de désappropriation des semences et des connaissances et s’inscrit dans le paradigme productiviste (Bonneuil C. , Demeulenaere E. et al. 2006). Ma question de recherche au sujet des différentes constructions de qualification des semences non industrielles se fonde sur mes lectures reprises dans un état des lieux (partie 1). Par semences non industrielles j’entends celles qui ne sont pas inscrites dans une perspective productiviste. Afin de décrypter, j’utilise un cadre analytique constitué de trois catégories questions (la caractérisation ; les modes organisationnels et de circulation ; le positionnement juridico-politique). Ce cadre offre une lecture des tensions et synergies au sein de chacun des cas repris dans la deuxième partie (Kaol Kohz ; Kokopelli ; Semailles ; Bionatur). Leur hétérogénéité balise les cas d’étude. Ils offrent à comprendre les différentes stratégies développées par les pratiques des porteurs de projet, elles vont de l’utilisation du dispositif déployé par le régime semencier à la désobéissance en vue de qualifier leurs semences. Il est également nécessaire de comprendre comment chacun des projets parvient à chercher/maintenir sa proposition. Ce papier ambitionne non à présenter des résultats, mais plutôt comment produire des résultats sur cette question.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 **Les semences non-industrielles :**

une hétérogénéité de pratiques mettant en cause le fixisme

# 1. Trajectoire des semences : de la désappropriation à la (ré)appropriation

Le travail de l’agriculteur lie pendant des millénaires production et sélection en vue de la multiplication et l’amélioration (Kloppenburg 2012) progressive d’adaptation des ressources génétiques à leur environnement (Desclaux, Nolot et al. 2008). Différents acteurs y contribuent (moines, premiers scientifiques) sans jamais quitter l’espace du champ (Kastler 2006). La fin de la deuxième guerre mondiale marque le tournant vers une agriculture productiviste. Aujourd’hui, le monde des semences semble s’organiser autour de deux conceptions polaires. D’une part, l’approche dominante structurant le marché global, qualifié d’industrielle, aborde les semences comme un produit. Elle est fondée sur la notion de variété, développée *ex situ,* qui se plie à la norme « Distingue Homogène Stable » (DHS). D’autre part, les semences déclarées « paysannes » se distinguent par une sélection opérée par les paysans *in situ.* Ils qualifient ces semences sur base d’autres caractéristiques que la productivité. Cette dimension considère les semences comme un « patrimoine de l’humanité ». Cette polarisation entre modèle dominant et modèle critique et alternatif occulte la palette nuancée et colorée des différentes expériences de semences non industrielles. Cette palette peut se décliner selon des trajectoires de développement des semences. Elle se décline à travers un triple mouvement de désappropriation – critique – (ré)-appropriation

## 1.1 Désappropriation

Suite aux famines causées par la seconde guerre mondiale, l’agriculture productiviste est fortement soutenue par l’Etat et dans, une certaine mesure, par l’industrie militaire (trouver des débouchés pour les surplus chimiques et mécaniques). Ainsi, l’agriculture se pense comme un système de production avec des inputs le plus standardisé possible, dont les paramètres doivent être circonscrits. Cette standardisation doit favoriser les échanges marchands dans un marché qui est déjà global à l’époque. L’agriculture passe de la sphère domestique à la sphère marchande (Bonneuil C. , Demeulenaere E. et al. 2006) ; (Allaire 2002). Les semences deviennent un objet scientifique fixé par le concept de variété (DHS). L’usage de produits chimiques dispense les sélectionneurs d’efforts pour obtenir des variétés résistantes. Le focus se concentre sur le rendement via l’extension des superficies, la monoculture, l’homogénéité.

### La place du laboratoire

Le laboratoire, point de passage obligé du régime semencier, rassemble les éléments du « monde réel ». Ensuite, la recherche confinée, instrumentalisée, débite, analyse, classe, sélectionne. La variété DHS a pour vocation d’être l’unité de comportement des semences et d’analyse, fixée en « lignées pures ». Finalement, une fois la variété définie DHS et inscrite au Catalogue, les organes administratifs prescrivent la variété dans la sphère du marché (Demeulenaere and Bonneuil 2007).

De nouvelles variétés sont développées sur base de croisement entre deux semences sélectionnées pour un critère spécifique. Cela donne naissance à un hybride. La structure hétérozygote des hybrides de deuxième génération (F2) perd le rendement supérieur des hybrides de première génération (F1). Les hybrides créent en même temps un marché où les agriculteurs ne peuvent plus produire leurs propres semences (Berlan 1983) ; et un marché dont les développeurs d’hybrides détiennent la capacité de fixer des prix (Ambec and Lemarié 2006). Les hybrides se substituent à la longue sélection paysanne adaptée à un terroir particulier, échangé selon des règles de socialisation, pour être vendu à des agriculteurs-usagers détachés d’un territoire (Demeulenaere and Bonneuil 2007).

### Verrous juridiques

Une fois ce dispositif scientifique développé, le dispositif juridique évolue pour autoriser exclusivement la commercialisation de semences de variétés inscrites au Catalogue. Cet ensemble de normes verrouille la filière semencière afin qu’elle réponde à des intérêts économiques ; elle produit une uniformité de la diversité désirée (Desclaux, Nolot et al. 2008).

Pour le Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants - GNIS (Wohrer 2006), la réglementation vise trois objectifs : 1) protéger les utilisateurs 2) faciliter les échanges 3) offrir aux créateurs de variétés une rémunération de leurs activités de recherche en vue d’apporter un progrès. La législation évolue en fonction de la structuration du secteur semencier. Dés 1961, la convention de l’Union Internationale de Protection des Obtentions végétales – UPOV octroie le droit aux obtenteurs de contrôler la commercialisation et le marketing, mais non les autres utilisations. Toutefois, l’agriculteur maintient la liberté de resemer. Au cours des années 80’ (Boy 2008), les biotechnologies bouleversent le marché semencier par la concentration progressive dans les mains de quelques multinationales (Monsanto, BASF, Bayer, Syngera , Pionner, Limagrain). Le travail de sélection s’appuie alors sur le génie génétique et sur des brevets (Boy 2008). La stratégie d’adaptation des entreprises semencières consiste à renforcer le cadre de l’UPOV afin de la rendre aussi compétitive que la protection par brevet. Début 2000, l’Accord International de Protection des Droits Intellectuels (ADPIC) oblige les gouvernements à fournir une forme de protection sur les plantes par des droits tels que brevets et/ou droits *sui generis* (Goodman 2009). Les Etats-Unis et l’Union Européenne utilisent les accords bilatéraux pour forcer la main aux états n’ayant pas les moyens de développer leur propre système juridique, mais possédant des ressources génétiques estimées intéressantes, pour accepter leur aide dans la mise en place d’ADPIC allant dans le sens de l’UPOV.

## 1.2 : critique

La remise en question du modèle d’après-guerre naît de deux dynamiques elles-mêmes en tension. D’un côté, la libéralisation des marchés et l’économie de la demande, de l’autre, une demande de requalification de la qualité des terroirs et de l’environnement (AOC, IGP, AB) (Allaire 2002). Elle se traduit par un questionnement de l’approche « fixiste » de la DHS, ainsi que des règles juridiques qui en résultent (inscription au Catalogue) (Bonneuil C. , Demeulenaere E. et al. 2006). La critique fondée sur des pratiques alternatives remet en question la délégation de l'innovation aux chercheurs (Chiffoleu and Desclaux 2006). Ces pratiques alternatives revendiquent un affranchissement technique et financier (Demeulenaere and Bonneuil 2011). Plusieurs expériences s’organisent autour de l’agriculture biologique (AB). Au sein de cette filière, l’industrie se montre incapable de proposer des semences adaptées à différentes régions et conditions ([Conseil and Chable 2009](#_ENREF_11)). Y répondre nécessite un nouveau type de sélection. S’inspirant d’expériences au ProcheOrient (Cerralli 2006) en Amérique du Sud et en Afrique (Chiffoleu and Desclaux 2006), la sélection participative est mise en avant. Elle repose sur une diversité génétique importante (Larsson 2006), où l’agriculteur lui-même définit les caractéristiques de sélection (critères de goût, taille, résilience …). Elles se réalisent de manière décentralisée *in situ* et amènent à travailler conjointement les aspects organisationnel, juridique et politique. La réappropriation formule et construit une *biodiversité cultivée* passant par un travail de coévolution dans un terroir déterminé. Cette hétérogénéité s’inscrit dans l’air du temps des résistances, fondées sur la multiplicité des expressions.

## 1.3 : (re)appropriation

Les pratiques alternatives interrogent, via les semences, le rapport au vivant, en y intégrant les rapports humains. L’interaction entre environnement (E) et génotype (G) considère E comme étant l’exploitation et l’expression de G comme un phénotype « populationé et/ou « ancienne variété ». La définition de l’objectif de sélection (amélioration du rendement versus autonomisation des agriculteurs) conditionne les moyens et dispositifs mis en place ainsi que le type de rapport au génotype.

La sélection participative offre la possibilité d’une agriculture à faible intrant (Goldringer, Enjalbert et al. 2012), une diversité génétique plus nombreuse et une meilleure utilisation des fonctionnements écologiques agrosystémiques où sont mises en avant des diversités inter et intra spécifiques des plantes cultivées. L’inter consiste « à organiser, dans le temps et l’espace, la culture de plusieurs espèces sélectionnées pour diverses fonctions de production ou de service et l’entretien d’espèces sauvages pour les services qu’elles jouent dans l’écosystème cultivé local » (Papy and Goldringer 2011). Cette approche nécessite un travail au niveau des espèces elles-mêmes (intra-spécifique). Il est également recherché « une bonne compétitivité vis-à-vis des adventices, ainsi que des résistances aux multiples maladies et prédateurs » (Papy and Goldringer 2011). Toutefois, l’une des difficultés est que l’amélioration *in situ* de nouvelles variétés s’avère moins rapide que le contournement par des pathogènes des résistances.

Ce travail technique de sélection implique également de nouvelles formes d’assemblage entre acteurs, environnement, semences et compétences. Cette réinscription de l’amélioration variétale dans l’écosystème suppose des dynamiques de relation de coordination et de coopération afin de développer un réseau réunissant les acteurs et les compétences (Allaire 2004). Il s’agit d’aborder la semence via une triangulation entre savoir-faire traditionne, diversité d'espèces et la multiplicité des agroécosystèmes (Delafoulhouze 2012). Ce type de dispositifs *in situ* s’oppose à la sélection *ex situ*, où la semence est scrutée uniquement comme objet fixiste à portée productiviste scotchée à la notion de variété DHS. La conservation *in situ* fait aujourd’hui l’objet de deux approches distinctes non exclusives : la « conservation fidèle » qui cherche à maintenir ou à retrouver les caractéristiques d’une population existante ou disparue et la « conservation dynamique » qui autorise la coévolution entre pratiques et caractéristiques de la variété population. Pour Delafoulhouze (2012) ces stratégies de conservation sont complémentaires. Il souligne que la sélection participative n'est toujours pas reconnue comme étant nécessaire et efficace pour conserver la biodiversité. La sélection participative implique une co-construction entre praticiens et scientifiques. Mais le poids de l’histoire de désappropriation par la science rend les agriculteurs méfiants face au monde scientifique. Toutefois, ne nous leurrons pas, la notion de participation présente des limites quant à sa pratique. La participation des agriculteurs est, dans la majorité, très limitée (Chiffoleau 2006). Et la pluridisciplinarité revendiquée s’avère difficile à mettre en place.

La recherche participative, basée sur le fait que la nature est particulière et diversifiée, passe d’un régime d’uniformité à un régime d’hétérogénéité (Demeulenaere and Goulet 2012). Dans l’approche de la biodiversité cultivée, l’agriculteur joue, endosse un rôle de coévolution entre lui et la nature selon sa diversité et sa singularité. L’approche de la biodiversité cultivée implique d’autres acteurs présents au sein de réseaux agençant des humains et des non-humains. Ces réseaux, ayant comme objet intermédiaire, les semences, rendent accessible des biens rares, inaccessibles dans le commerce et stimulent le potentiel génétique des ces semences. La singularité des diversités de la nature et de ces collectifs fondent le réseau. Il ne s’agit plus d’un collectif défini par la reproduction de la standardisation, mais par l’articulation de singularité, y cherchant les points communs, non plus dans le matériel végétal en tant qu’objet de science, mais bien dans les «valeurs » communes développées dans les singularités. Ainsi, les lots circulant de ferme en ferme sont le point de départ des relations sociales entre agriculteurs et de partage des expériences (Demeulenaere and Goulet 2012). Agriculteurs et scientifiques coconstruisent des grilles d’observation et d’interprétation des expériences décentralisées. L’une des difficultés est de rendre générique des connaissances locales. Se pose alors la question des enjeux au sein de l’arène académique de la définition et reconnaissance de formes de sciences. La semence devient un objet intermédiaire dans les relations entre agriculteurs. Dès lors, leur circulation se développe en marge de la filière semencière officielle. Les paysans s’organisent de proche en proche en vue de se réapproprier des savoir-faire, d’échanger des semences. Ainsi par exemple en France cela aboutit en 2003 à la création du Réseau Semences Paysannes – RSP.

# 2. Comment observer la construction de qualification ?

La manière de différencier les semences consiste à adjoindre un attribut sous forme d’adjectif (paysannes, du paysan, agroécologiques, biologiques, anciennes, orphelines, citoyennes) afin d’y coller une valeur au-delà de la caractérisation agronomique. Il signifie son appartenance en prenant ainsi un chemin plus politique. Au regard du concept développé par Thévenot (1986) d’*investissement de forme*, il apparaît qu’au sein des semences, existe un conflit de qualification mettant en tension les *investissements de formes spécifiques* de chacune des alternatives et *l’investissement de forme générale*.

Mon hypothèse est qu’un double mouvement s’opère pour donner une place aux semences non industrielles. D’une part, une disqualification des semences industrielles et d’autre part une qualification des semences non industrielles. L’enjeu est de produire une équivalence interne et/ou externe ([Eymard-Duvernay fév 2002](#_ENREF_18)). Celle-ci s’appuie sur la mise en place d’épreuves – via des objets- qui s’appliquent tant à la semence, qu’à celui qui la travaille. Produire des équivalences (entre des personnes, entre les choses, entre des personnes et des choses) constitue le ressort de la coordination ([Eymard-Duvernay (fév 2002](#_ENREF_18))) sur base de débat, d’argumentation, de justifications (Thévenot et Boltansky, 1991).

L’enjeu de l’*investissement de formes* est un étroit ajustement permettant la compatibilité afin d’en faire un rouage, un processus de filtre, mais comme le souligne [Thévenot (1986](#_ENREF_24)), capable de résister aux efforts de déformation. L’enjeu de l’effort vise à établir, à un certain prix, une relation stable pour une certaine durée. Le coût de l’investissement, pour parvenir à construire les bases d’appui pour penser et travailler vers l’avenir, est cette capacité de mettre en relation le renoncement de satisfaction à court terme et l’avantage « résultant du détour de production ». L’avantage attendu consiste à une stabilité accrue. La manière d’équiper, d’objectiver pour stabiliser la forme se réalise par la répétition. L’étendue offre une large *équivalence* et donc force leur propre stabilité dans le temps.

Concernant les semences, c’est par la notion de variété, par la DHS, par le droit d’Obtention, par le Catalogue que la semence devenue variété, devient par cet objet un produit équivalent. Cette équivalence permet d’articuler un système de standardisation du mode de production, dont le rendement est le critère d’évaluation. Sur cette base, ma question de recherche consiste à comparer différents assemblages. Ainsi ma question se formulerait de la manière suivante :

**Comment des organisations, proposant d’autres approches que l’articulation science-marché-productivisme des semences industrielles, élaborent-elles la qualification de leurs semences non industrielles ?**

Pour y répondre, je m’intéresse aux pratiques de quatre organisations en y cherchant les détails des épreuves de qualification via la trajectoire des preuves incarnées par des objets assemblant humain et non-humains ([Latour 1989](#_ENREF_20)) ([Latour 1993, réédition 2006](#_ENREF_21)). Cette observation et analyse des pratiques devraient me permettre d’élaborer le type de relation de *l’investissement de forme spécifique* du projet par rapport à *l’investissement de forme générale*.

## 2.1 La qualification par assemblage

J’identifie les tensions et synergies de l’assemblage entre : d’une part la manière de les faire circuler, de s’organiser et d’autre part d’établir un rapport qui interpelle et questionne le cadre législatif. Ainsi ce qui transite par une graine - organe de reproduction de la plante - ne se limite pas à sa dimension physique, mais la (simple) mise en œuvre de son ensemencement produit d’autres dimensions. Produit de connaissances (Aigrain 2009), de technique, de culture et d’histoire (Valmor de Campos 2012), elle transporte un condensé de son terroir (Bocci and Chablé 2008) basé sur des savoir-faire (Demeulenaere and Bonneuil 2010). Objet d’intermédiaire elle tisse aussi un réseau social. Chaque organisation oriente les équivalences vers l’interne et/ou vers l’externe par des accords ([Eymard-Duvernay fév 2002](#_ENREF_18)). Voyons les différents éléments.

### Caractérisation des semences

La qualité de la semence repose sur différents éléments d’ordre physique, d’origine territoriale, et aussi sur les compétences et savoir-faire pour entrer en relation avec les semences. Il s’agit de définir les épreuves validant les compétences des producteurs de semences sur base des critères définis par les paysans. Il s’agit de saisir ce qui est attendu de la plante (du porte-graine) par son utilisateur et comment ils collaborent ensemble.

Le rapport à l’investissement de forme générale s’effectue par l’intermédiaire de la notion de variété DHS. Il s’agit de saisir comment chacune des organisations positionne son curseur sur les deux lignes d’opposition homogénéité - hétérogénéité et stabilité – évolution des semences ainsi que de comprendre les caractéristiques des dispositifs pour y parvenir.

### Circulation et mode d’organisation

Hormis les entreprises semencières Bio, au sein des semences non industrielles, le système de circulation des semences sort du système conventionnel organisé par le marché. Il s’agit de comprendre les critères de qualification non plus ici de la semence, mais les personnes qui échangent. L’épreuve devient un type d’engagement au sein d’une « communauté de pratique ». La qualité s’élabore dans une dynamique de coordination où le jugement porte sur les membres et leur mode organisationnel ([Cheyns (2003](#_ENREF_7)) se référant à Eymard-Duvernay (1994).

Il s’agit de rendre visibles les dispositifs de production transmettant une information probante sur la qualité des produits et des personnes. Ce que [Torre (2002](#_ENREF_25)) nomme de double réputation. Premièrement, la réputation du bien par une identification se référant à des processus de production et/ou de gouvernance attaché au produit et aux producteurs. Deuxièmement, une réputation interne des différents acteurs entre eux (Torre 2002).

En ce sens, nous pouvons définir les semences non-industrielles comme un bien commun — donc ni un bien public acquis par un droit et ni un bien privé basé sur l’échange monétaire. Car elles possèdent les modalités de circulation définies par un groupe donné (un club). Les biens de club se caractérisent par l’exclusion des bénéficiaires et une non-rivalité partielle entre membres d’une communauté de taille limitée. Cette collaboration se base sur un calcul économique où la simple utilité retirée par un membre du club doit être supérieure à l'utilité associée au statut de non-membres ; ainsi une utilisation par un trop grand nombre de membres engendre un phénomène d'encombrement ou de concession (Torre 2002).

Les échanges se réalisent sur base d’une confiance construite. Elle se développe par une réputation de la réalisation d’engagements. Le premier enjeu est d’obtenir un nombre critique de membres ; le second est la gestion de la taille du groupe.

Lors de l’échange, l’enjeu est la réappropriation collective de savoir (Demeulenaere and Bonneuil 2011). Les échanges se construisent socialement par une économie morale basée sur le don ; le principe de réciprocité variable ; où les partenaires de l’échange sont librement choisis, mais où les liens interpersonnels préalables déterminent la circulation effective des semences (Demeulenaere and Bonneuil 2011). Les échanges ont donc un caractère « attaché » à l’échange s’opposant à la transaction marchande et aux services publics. Ce type d’échange construit, de manière évolutive la trajectoire des semences au sein de réseaux.

### Positionnement juridico-politique

Le cadre juridique, en modification au niveau européen, sert l’investissement de forme générale. L’enregistrement des variétés DHS au sein du Catalogue circonscrit le matériel autorisé à circuler. En qualifiant, il disqualifie toute autre approche. Ce droit d’entrée est critiqué par les tenants des semences non-industrielles.

Au niveau de l’analyse, il s’agit d’une part de comprendre le développement de stratégies par les organisations face au cadre législatif. Les différentes organisations ne partagent pas les mêmes approches. Par exemple, concernant l’inscription au catalogue, certain, comme Kaol Kohz rompt avec le Catalogue tandis que les Croqueurs de Carottes veulent en faire un instrument de reconnaissance de l’équivalence entre des semences industrielles et non industrielles. Autre exemple, Kokopelli et les membres du Réseau Semences Paysannes ne partagent pas le même type de rapport à la loi/aux règles. Pour le premier, les semences doivent circuler librement (sans cadre réglementaire); pour le second, un cadre législatif est nécessaire, tout en soulignant que l’actuel ne répond pas aux enjeux des semences non industrielles. Le type de rapport à la législation oriente la mobilisation des semences comme objet politique. Différentes initiatives tentent de contourner la législation ou décident de pratiquer la désobéissance civile, ou encore de trouver des manières de protection du travail collectif par une licence commune ([Kloppenburg 2012](#_ENREF_19)). La question du statut juridique des semences, d’une part définit le mode d’échange et les caractéristiques des semences et d’autre part, cristallise les épreuves de qualifications et construit l’identité de la démarche réalisée par chacun *des investissements de forme spécifique*. Ce processus s’incarne dans l’adjectif adosé.

## 2.2 Le terrain

Quatre cas d’étude traiteront des questions de circulation, d’organisation et de rapport au juridique. Les trois premiers se situent dans le contexte européen tandis que le quatrième cas, se situe au Brésil. Il nous permet, par le recul qu’il offre, de mieux appréhender les spécificités du contexte européen.

J’analyse, au sein de chacun d’entre eux, d’une part comment les porteurs de projets élaborent la construction d’une équivalence interne et d’autre part, comment ils la mettent en rapport avec le régime semencier (l’investissement de forme générale). Par exemple, il est possible qu’existent des tensions au sein de Kokopelli entre un discours libertaire et des pratiques permettant un cadrage de la multiplication afin de répondre aux demandes des clients au niveau du taux de germination.

Mes quatre cas : Khoal Kohz (France) ; Kokopelli (France) ; Semailles (Belgique) et Bionatur (Brésil). Le tableau ci-dessous offre une vue d’ensemble des cas en relation avec les trois questions permettant de saisir leur positionnement et l’articulation au sein de leur projet respectif.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **CAS** | **Caractéristiques de leurs semences non industrielles** | **Modes organisationnels et de circulation des semences** | **Positionnement juridico-politique** |
| **Kaol Kozh (France)** | Sélection participative avec INRA en Bio adapté au terroir breton | Entre membres (paysans, jardinier et consommateurs)circuits courts | Propriété coll. contournement « légal » de la loiDélégation au RSP |
| **Kokopelli (France)** | Multiplication de semences « anciennes» par des professionnels en vue de commercialisation | Commercialisation/foires d’échange/ dans l’illégalité affichée | Libertaire, déni des contraintes législatives Désobéissance /médiatisation |
| **Semailles (Belgique)** | DHS en Bio pour des « anciennes variétés » à destination de particuliers | Filière de Commercialisation par la vente directe et dans commerce de détail spécialisés/bio/ artisanal | Mise en association au sein des Croqueurs de Carottes pour mobiliser les outils du système semencier afin d’y « protéger » les anciennes variétés |
| **Bionatur (Brésil)** | Agroécologique en respectant la DHSMultiplication par des paysans | Coopérative de vente. 80% des ventes via des programmes d’aide publique. Difficulté de diffusion via les réseaux de MST | L’agroécologie en opposition aux OGM par le Mouvement des Sans Terre |

### Kaol Kozh[[1]](#footnote-1)

Cette organisation bretonne se crée en 2007, par des maraîchers travaillant au recensement et à la préservation des populations végétales adaptées et adaptables aux terroirs bretons et à la production biologique par la sélection, l’amélioration et la création de populations ([Conseil and Chable 2009](#_ENREF_11)). Kaol Kozh mène une recherche participative avec la généticienne Véronique Chable (INRA Rennes). Les adhérents sont indemnisés pour la mission de multiplication effectuée et la mise à disposition de terre et d’outils.

En plus de la sélection participative, ce projet développe un mécanisme d’échange de semences qui permet de contourner « légalement » l’obligation d’échanger uniquement des semences reprises au Catalogue. Ainsi, par leurs pratiques, ils innovent au niveau des enjeux de la propriété intellectuelle. Ils arrivent à ce que la propriété des semences ne s’identifie pas à un individu, mais à une association (copropriété collective). Kaol Kozh se donne également pour mission de défendre le droit ancestral des paysans à produire leurs propres semences. Dans ce sens, l’association est un membre actif du Réseau Semences Paysannes - RSP.

Le RSP ne désire, ni le cadre législatif actuel, ni une absence de cadre. Il vise la possibilité d’une place pour les semences paysannes dans la nouvelle législation européenne. Dans cette optique le RSP participe activement, entre autres via Guy Kestler aux discussions de la modification de la Loi Semence.

### Kokopelli

Ces dernières années, l’association française Kokopelli – implantée en Inde, au Brésil, au Sénégal, en Belgique- connaît un succès grandissant. La médiatisation du procès les opposants à l’entreprise Baumaux en est un facteur important. Ce projet fondé en 1999 se donne pour mission « d’œuvrer pour la libération de la Semence et de l’Humus et la Protection de la Biodiversité alimentaire ». L’association s’inscrit dans un rapport d’opposition avec les multinationales qui, selon eux, s'autoqualifie de « sciences de la vie ». Cet objectif se traduit par des actions commerciales, le développement d’échanges de semences, la sensibilisation, un travail d’expertise juridique suite aux poursuites de l’Etat français (2003 - 2005) et de l’entreprise Baumaux (2005-2013). L’association s’impose comme porte drapeau de la libéralisation des semences.

La volonté de Kokopelli est que le Catalogue inscrive uniquement les « variétés protégées par des droits de propriété intellectuelle, hybride F1 non reproductibles »[[2]](#footnote-2). L’association souligne qu’il n’y a pas de raison de soumettre les semences « à une procédure préalable de mise sur le marché ». Par contre, ils veulent que « les semences anciennes et nouvelles appartenant au domaine public et librement reproductible sortent du champ d'application de la législation sur le commerce des semences »[[3]](#footnote-3).

L’association commercialise des semences. Ils ont besoin d’un minimum d’équivalence entre semences afin de satisfaire la demande des consommateurs. Ceux-ci désirent que les semences leur offrent des légumes, fleurs d’une certaine qualité pour une quantité raisonnable.

### Semailles

En 2001, une ancienne salariée de Nature & Progrès Belgique fonde Semailles. Aujourd’hui ils commercialisent plus de 500 variétés anciennes (dont 150 produites par leurs soins) ([Deketelaere and Maerckx 2012](#_ENREF_13)). Pour eux, produire d’anciennes variétés est« plus cohérentes avec la production biologique.  Ceci, non seulement, afin d’éviter qu’elles ne tombent dans l’oubli ou qu’elles disparaissent tout simplement, mais aussi parce que ces variétés sont issues d’une sélection qui se faisait encore pour la saveur et la rusticité et non prioritairement pour la productivité, la standardisation ou le « longlife » ».

Semailles s’inscrit dans un travail de conservation et de multiplication de sauvegarde d’un patrimoine génétique régional. Pour eux, ces variétés présentent des atouts en terme de  saveurs, de rusticité et d’adaptabilité à notre terroir. C’est le cas par exemple du Haricot Roi des Belges, du Poireau Gros Vert de Huy, de la Laitue Blonde de Laeken, du Navet boulette de Champagne, du mâche de Comines. La finalité commerciale nécessite le respect de la législation en vigueur et la conformité aux normes DHS. Ils ajustent cette contrainte à leur volonté de produire des variétés anciennes.

Semailles est membre du RSP et des Croqueurs de carottes. Cette dernière association se crée en 2005 autour de 5 entreprises semencières Bio (Le Biau Germe, Ferme Ste Marthe Production, Germinance, Graines del Païs et Semailles). Ils se donnent pour mission de « participer à la sauvegarde des variétés potagères traditionnelles ». L’objectif est de recenser, assurer l’évaluation et sauvegarder des variétés menacées d’érosion génétique. L’un des outils mobilisés est l’inscription ou la réinscription des « variétés les plus méritantes au catalogue officiel afin d’assurer à nouveau leur disponibilité commerciale »[[4]](#footnote-4). L’ensemble de ces petits établissements semenciers produisent des semences Biologiques certifiées.

### Bionatur

Bionatur est une coopérative du Mouvement des travailleurs Sans Terre brésilien produisant des semences agroécologiques. Elle se situe au sud du Brésil (Rio Grand do Sul). Les différents *assentamentos* de la région organisent la commercialisation de leurs produits via la coopérative COPERAL (Cooperativa Regional dos Assentados). Celle-ci facilite les accords commerciaux entre les entreprises et les paysans. A ce titre, en 1993, COPERAL parvient à attirer une entreprise semencière pour travailler avec les paysans. En 1994, le partenariat avec le Ministère de l’agriculture (MAPA), aboutit à la réalisation d’une unité de traitement des semences. En trois ans, la région produit 70 % des semences potagères brésiliennes; dont 65% produit par 300 familles *assentadas* (Agroecologicas). Après une année de réflexion, en janvier 1997, l’assemblée de COOPERAL décide de rompre son partenariat avec les entreprises privées pour se lancer dans la production de semences agroécologiques et fonde Bionatur en avril 1997.

En 1998, l’arrivée clandestine de soja transgénique via l’Argentine lance un double travail au sein de Bionatur, d’une part la mobilisation contre les OGM ; d’autre part, le renforcement d’une proposition alternative : l’agroécologie (Borges 2010). Durant toute son histoire, Bionatur vit sous cette tension. En 5ans, Bionatur devient un exemple pour aborder pédagogiquement la transition vers l’agroécologie basée sur les savoirs populaires et partant des semences pour aborder un questionnement plus ample sur le modèle agricole dans son ensemble. Bionatur a pour mission de proposer des semences reproductibles par n’importe quelle famille (sans droit d’obtention, ni de royalties). En 2005 se constitue la coopérative CONATERRA (Coopérative Nationale Agroécologique Terre et Vie). Elle renforce les partenariats avec des entités nationales de recherches et de développement d’alternatives (EMBRAPA, CETAP (Centro de Technologias Populares Alternativas), AS-PTA (Assessoria para Projetos em Tecnologia Alternativas) ; CONAB (Companhia Nacional de Abastecimento) ; INCRA ; COPTEC (Cooperativa de Prestação de Serviços Técnicos) ; CONCRAB (Confederação das Cooperativas de Reforma Agraria do Brasil). En bref, la petite expérience est outillée pour se développer au niveau national via un réseau. Mais actuellement le développement ne prend pas.

# Conclusion

Les semences qui ne s’inscrivent pas dans l’investissement de forme général consistant à sélectionner en vue de la productivité de la semences, ne trouvent pas leur place dans ce régime d’inscription. Dés lors, les porteurs de projets de semences non-industrielles critiquent ce régime et en même temps tentent d’innover ou de composer avec le régime semencier. Nous émettons l’hypothèse que les quatre cas d’études devraient nous permettre de rendre compte de l’hétérogénéité des réponses pour qualifier leurs semences. Ces mises en valeur s’effectuent par la mobilisation d’outils également utilisés par l’investissement de forme général, mais manipulé selon d’autres modalités. Un exemple est la place des sciences dans l’un et l’autre. Elle passe d’instrument de monopole à un instrument de co-construction. Cela questionne non plus les semences, mais les manières de produire de la connaissance et de la valeur par une production décloisonnée du laboratoire.

Au sein de ma thèse, la construction d’un cadre analytique devrait me permettre de saisir les interactions renforçant les synergies ou mettant en tension le processus de qualification au sein des quatre projets. L’articulation entre agriculteurs et semences est une coévolution singulière, diversifiée, qui a, parfois, de collectif, le réseau sociotechnique mobilisé ([Demeulenaere and Goulet 2012](#_ENREF_16)). Tant le rapport à la nature, qu’aux humains, structure l’enjeu au sein de ces trajectoires alternatives. Dans ces trajectoires, la diversité des modes de connaissances, des modes de circulation, des objectifs possèdent en commun une rupture avec le fixisme par sa proposition d’un rapport évolutif transdisciplinaire Ce rapport remet en question la notion de propriété individuelle. De ces ouvertures naissent des projets singuliers se regroupant ou pas dans des réseaux dont la mission vise à diffuser cette approche dans différents domaines et à décloisonner le cloisonné. Ces projets provoquent ainsi l’entrée des sciences, du droit dans la construction de modèles spécifiques adaptés aux territoires où ils se développent, sans pour autant être duplicables. Pourrions-nous dire que chaque projet est un investissement de forme spécifique, dû à sa singularité, s’encrant dans un investissement de forme général consistant à accepter cette ouverture d’approche ?

Au-delà de la description et l’analyse des différentes articulations, se pose la question de l’émergence et de la place de cette hétérogénéité d’expérience. Cette critique hétérogène sera à expliciter. Cette critique non seulement diverse dans ces expériences, mais également dans ces rapports avec le paradigme dominant, s’oriente davantage vers la cohabitation entre différentes conceptions plutôt que la modification d’un paradigme par un autre. S’agirait-il alors de permettre la cohabitation entre différents investissements de formes générales et spécifiques afin de laisser la « liberté d’engagement » dans un monde de plus en plus pluriel et organisé par les droits individuels ?

# Bibliographie

Aigrain, P. (2009). Innovation partagée et biens communs en biologie. La Bioéquité. Bataille autour du partage du vivant. E. Autrement. Paris, Edition Autrement.

Aistara, G. A. (2012). "Privately public seeds: competing visions of property, personhood, and democracy in Costa Rica's entry into CAFTA and the Union for Plant Variety Protection (UPOV). » Journal of Political Ecology 19: 127-144.

Allaire, G. (2002). « L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes. » Géographie, Economie et Société 4: 155-180.

Allaire, G. (2004). « Coopération, qualification professionnelle et régimes de responsabilité (Innovation institutionnelle et crise professionnelle en agriculture). » Economies et Sociétés n°23.

Ambec, S. and S. Lemarié (2006). « L'impact économique des innovations agricoles : l'arbitrage entre hybrides et lignées dans le secteur des semences. » INRA Sciences Sociales. Recherches en économie et sociologie rurales n°5-6: 1-4.

Berlan, J.-P. (1983). « L'industrie des semences, économie et politique. » Economie rurale 158: 18-28.

Bocci, R. and V. Chablé (2008). « Semences paysannes en Europe : enjeux et perspectives. » Agriculture 17, n°2: 216 - 221.

Bonneuil, C. and M. Fenzi (2011). « Des ressources génétiques à la biodiversité cultivée. La carrière d’un problème public mondial. » Revue d'anthropologie des connaissances Vol. 5 n°2: 206-233.

Bonneuil C. , Demeulenaere E., et al. (2006). « Innover autrement? La recherche face à l'avènement d'un nouveau régime de production et de régulation des savoirs en génétique végétale. » Dossier de l'environnement de l'INRA N°30: 29-51.

Boy, L. (2008). « L'évolution de la réglementation internationale : vers une remise en cause des semences paysannes ou du privilège de l'agriculteur. » Revue internationale de droit économique t.XXIII, 3: 293 - 313.

Cerralli, S. (2006). Decentralized - Participatory Plant Breeding: Lessons from the South - Perspectives in the North. Proceedings of the ECO-PB Workshop : "Participatory Plant Breeding : Relevance for Organic Agriculture? ». E. c. f. O. P. Breeding. La Besse, France, Desclaux D. and Hédont M.: 112.

Chable, V. and M. Conseil (2003). Variétés et semences de choux et choux-fleurs pour Agriculture Biologique : de l'évaluation des ressources génétiques vers l'organisation d'une filière semences. Séminaire Bio. Draveil.

Cheyns, E. (2003). « L'implication des ressources locales dans les dispositifs de qualification des produits. » CIRAD: 29 - 42.

Cheyns, E. (2003). « Le rôle des institutions professionnelles dans la production et la garantie de la qualité des produits. » CIRAD: 59-73.

Chiffoleau, Y. (2006). « La sélection participative, du Sud au Nord : enjeux et conditions d'un "transfert". » Dossier de l'environnement de l'INRA 30: 145- 151.

Chiffoleu, Y. and D. Desclaux (2006). "Participatory plant breeding : the best way ti breed for sustainable agriculture ? . » International Journal Of Agricultural Sustainability 4(2): 119-130.

Conseil, M. and V. Chable (2009). « Variétés et semences pour l'Agriculture Biologique : une réponse pour les choux par la sélection participative en Bretagne. » Innovation Agronomique n°4: 39-47.

Delafoulhouze, M. M. (2012). Contributions d'expériences brésiliennes au développement des organisations collectives de gestion de la biodiversité cultivée en France. - Le cas de la Maison de la Semence de AgroBio Périgord -. Rennes: 63.

Demeulenaere, E. and C. Bonneuil (2005). « Haricot d'ici et blés d'antan, réinventer la variété dans les collectifs "haricots tarbais" et "Réseau Semences Paysannes Blé."

Demeulenaere, E. and C. Bonneuil (2007). Vers une génétique de pair à pair ? L'émergence de la sélection participative. Les sciences citoyennes. Vigilance collective et rapport entre profane et scientifique dans les sciences naturalistes. E. d. l'Aube, Charvolin F. et Micoud A. et Nyhart L.K.: 122-147.

Demeulenaere, E. and C. Bonneuil (2010). Cultiver la biodiversité : Semences et identité paysanne. Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole. L. P. d. S. Po. Paris: 73-92.

Demeulenaere, E. and C. Bonneuil (2011). "Des semences en partage. Construction sociale et identitaire d’un collectif « paysan » autour de pratiques semencières alternatives." Techniques & Culture 57: 202-221.disciplinary point of view. » Euphytica 163: 533-546.

Eymard-Duvernay, F. (fév 2002). « Les qualifications des biens. » Sociologie du travail.

Goldringer, I., J. Enjalbert, et al. (2012). « Recherche participative pour des variétés adaptées à une agriculture à faible niveau d'intrants et moins sensibles aux variations climatiques. » Revue POUR n°213.

Goodman, Z. (2009). "Seeds of hunger : intellectual property on seeds and the human rights response." 3D Trade Human Rights Equiatble Economy 2: 1-25.

Kastler, G. (2006). « Les semences paysannes : situation actuelle, difficultés techniques, besoin d'un cadre juridique. » Dossier de l'Environnement de INRA n°30: 53-56.

Kastler, G. (2009). Semences : les droits collectifs des paysans, des jardiniers et des communautés contre le droit de propriété intellectuelle. site RSP, consulté le avril 2012. http://www.rsp.fr, Réseau Semences Paysannes.

Kloppenburg, J. (2012). Seed Sovereignty. The promise of open source biology. Food Sovereignty. Reconnectiong food, Nature and Community, Fernwood Publishing: 152-167.

Larsson, H. (2006). Old cultural cereal varieties are broadening the genetic base for organic farming and will increase the quality for consumers. Proceedings of the ECO-PB Workshop : “Participatory Plant Breeding : Relevance for Organic Agriculture ? ». E. C. f. O. P. Breeding. La Besse - France, Desclaux D. and Hédont M.: 52-57.

Latour, B. (1989). La science en action. Introduction à la sociologie des sciences. Paris, La Découverte.

Latour, B. (1993, réédition 2006). Petites leçons de sociologie des sciences. Paris, La Découverte.

Maxted N., Guarino L., et al. (2002). « Towards a methodology for on-farm conservation of plant genetic resources. » Genetic Resources and Crop evolution 49: 31-46.

Papy, F. and I. Goldringer (2011). « Cultiver la biodiversité. » Courrier de l'environnement de l'INRA N°60: 55-62.

Stassart, P. M., P. Baret, et al. (2012). « Qu'est-ce que l'agroécologie ?".

Sylvander, B., S. Bellon, et al. (2006). Facing the organic reality : the diversity of development models and their consequences on research policies. Joint Organic Congress. P. p. at. Odense, Denmark.

Thévenot, L. and L. Boltanski (1991). De la justification. Les économies de la grandeur.

Torre, A. (2002). « Les AOC sont-elles des Clubs ? Réflexions sur les conditions de l'action collective localisée entre coopération et règles formelles. » Revue d'Economie Industrielle 100: 39-62.

Valmor de Campos, A. (2012). « SEMENTES DE VIDA: PESQUISA E PROPRIEDADE INTELECTUAL. » Revista de Ciëncias Humanas.

Varella, M. D. (2006). « Propriété intellectuelle et Semences : les moyens du contrôle des exportations agricoles par les entreprises multinationales. » Revue internationale de Droit Economique V.2: 211-228.

Wohrer, J. (2006). Créer une nouvelle variété : et après ? Proceedings of the ECO-PB Workshop : “Participatory Plant Breeding : Relevance for Organic Agriculture ? ». E. C. f. O. P. Breeding. La Besse - France, Desclaux D. and Hédont M.: 75-77.

1. En breton cela signifie “vieux choux”; en russe “bien commun”. [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://kokopelli-semences.fr/juridique/proces_perdu_2012> (consulté 11/12/12) [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://kokopelli-semences.fr/juridique/proces_perdu_2012> (consulté 11/12/12) [↑](#footnote-ref-3)
4. <http://www.semaille.com/quisommesnous.html> (consulté 6 décembre 2012) [↑](#footnote-ref-4)